

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 08 février 2016

Délibération n°2016-038

Objet : candidature à l'appel à projet « SCoT des ruralités » 2016

L'an DEUX MILLE SEIZE, le 08 février, à 18 heures, le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion Jean FAVRE à LANGRES, sous la Présidence de Monsieur Charles GUENE.

**Date de convocation :**  
02 février 2016

**NOMBRE DE MEMBRES  
EN EXERCICE = 24  
PRESENTS = 24  
VOTANTS = 24  
POUR = 24  
CONTRE = 0  
ABSTENTION = 0**

**Titulaires présents :**

**CCAVM :** P. ANDRIOT, P. DZIEGIEL, CH. GUENE, J-M. RABIET ;

**CCB :** R. DIDIER, F. GROSJEAN ;

**CCGL :** S. DELONG, P. GARIOT, D. JANNAUD, J-P. LUCIOT, J. MAUGRAS, J-P. RAMAGET, M-J. RUEL, D. THIEBAUD ;

**CCPC :** F. BUGAUD, E. DARBOT, J. HUN

**CCRB :** J-M. THIEBAUT, P. THOMAS, B. RORET ;

**CCVA :** F. GIROD, W. JOFFRAIN, S. PETIT;

**Titulaire représentés et excusés :** J. PREVOT (CCB) ;

**Suppléant prenant part au vote :** S. COEURDASSIER (CCB) ;

**Assistaient à la réunion :**

- **Suppléants :** B. CHAUDOUET, C. COLLIAT, A-C. DURY, E. RENAUT, C. BOURGEOIS, D. CHEVILLOT, D. RICHARD-BRICE, P. DOMEQ, M. MARCHISET ;
- **Invités :** D. RIBAUT, Trésorier de Langres ; P. CHANCLU et F. MERCEY, représentant du Conseil de Développement Territorial.
- **Equipe technique :** S. SIDIBE, P. GIRAULT, E. BOURGUEIL, L. LAJUS, L. PARMENTIER, K. HURSON, S. ODIN, C. MOUGEOT, L. OTTIGER ;

A été nommé secrétaire de séance : Dominique THIEBAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme

Considérant :

- que le Ministère du Logement et de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité soutient les initiatives d'élaborations des SCoT par un appel à projet dit « Scot des Ruralités » en 2016 ;
- que l'objectif est d'inciter les territoires ruraux et les agglomérations de moins de 100 000 habitants à élaborer des SCoT, à l'échelle des bassins de vie, en tant que projet stratégique adapté aux enjeux de la transition écologique et énergétique, aux enjeux de la lutte contre la consommation excessive d'espace, de préservation de la biodiversité, d'organisation d'une mobilité durable et de production de logement raisonnée pour un aménagement du territoire équilibré ;
- que l'objectif est d'encourager une planification stratégique volontaire et ambitieuse des territoires ruraux où les enjeux d'ingénierie sont prégnants ;
- que dans ce cadre est prévu un accompagnement financier des territoires qui s'engagent dans l'élaboration d'un SCoT, proportionnel au nombre d'habitants et au nombre de communes classée en ZRR ;
- que la population du territoire s'élève à 47 765 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour 168 communes réparties sur un territoire de 2 264,16 km<sup>2</sup> (soit 226 416 ha).

Il est proposé au Comité syndical de valider la candidature à l'appel à projet « SCoT des Ruralités » et de solliciter les aides financières pour l'élaboration du SCoT.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du PETR du pays de Langres, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- déposer la candidature à l'appel à projet « SCoT des ruralités » 2016 et effectuer les demandes de financement issues de cette candidature ;
- autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**Pour extrait conforme  
Le Président  
Charles GUENE**